

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 janvier 2016 à 18 h 00

AUJOURD'HUI cinq janvier deux mille seize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 décembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Marion CANALES à Olivier BIANCHI, Valérie BERNARD à Cécile AUDET, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

François BARRIÈRE

Absent(e)s :

Anne FAUROT

Secrétaire :

Marianne MAXIMI

Mme Nicaise JOSEPH, M. Alparslan COSKUN et M. Louis COUSTES arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.

Mme Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat qui suit cette présentation (fin de pouvoir donné à Mme Edith CANDELIER).

M. le Maire suspend la séance à 20h27 à la demande de M. Jean-Luc BLANC pendant ce même débat. M. le Maire reprend la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.

M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné par Mme Isabelle PADOVANI).

M. Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Florent NARANJO.

M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.

Rapport N° 14
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE

Dans le prolongement de 2014, le marché de financement des collectivités locales est caractérisé pour 2015 par le maintien d'un environnement concurrentiel. Les taux d'intérêts ont poursuivi leur baisse liée à un contexte économique à tendance déflationniste et une croissance ralentie dans la zone euro.

L'augmentation des besoins de financement, liée à la baisse des dotations et au retrait tendanciel des offres des banques privées, permet l'entrée de deux nouveaux acteurs dans les encours des collectivités locales :

- la banque postale qui depuis 2013 élargit sa gamme d'offres et propose maintenant des prêts à moyen et long terme de forme simple.

- l'Agence France Locale en mutualisant les besoins de ses membres, leur permet l'accès au marché obligataire. Ce dernier est encore peu utilisé par les collectivités compte tenu des contraintes et difficultés du montage d'une émission obligataire. L'accès à la liquidité sur ce marché est désormais assuré par l'Agence permettant ainsi une diversification des sources de financement

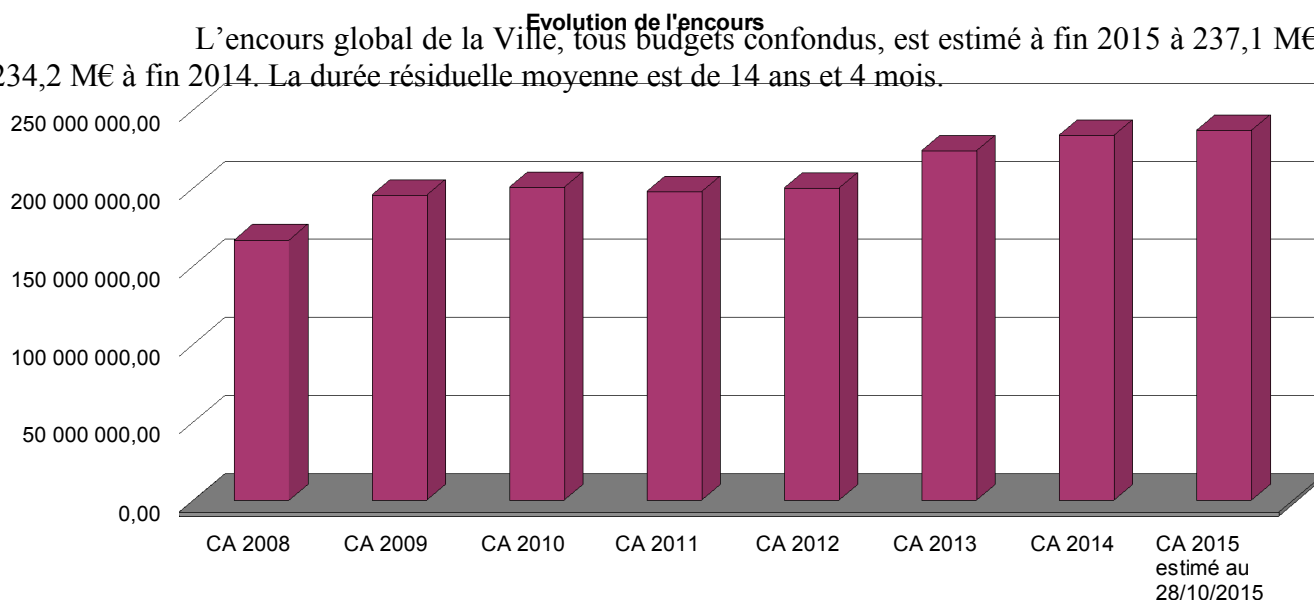
C'est dans ce contexte que le rapport de la dette de la Ville de Clermont-Ferrand vous est présenté pour 2015, dans un souci de transparence vis à vis des élus et des citoyens. Deux points seront présentés : un état des lieux sur l'encours et les financements 2015, puis les orientations de gestion pour 2016.

I – LA GESTION DE LA DETTE EN 2015

A - LES DONNÉES CONCERNANT L'ENCOURS

1 – Evolution de l'encours

L'encours global de la Ville, tous budgets confondus, est estimé à fin 2015 à 237,1 M€ contre 234,2 M€ à fin 2014. La durée résiduelle moyenne est de 14 ans et 4 mois.



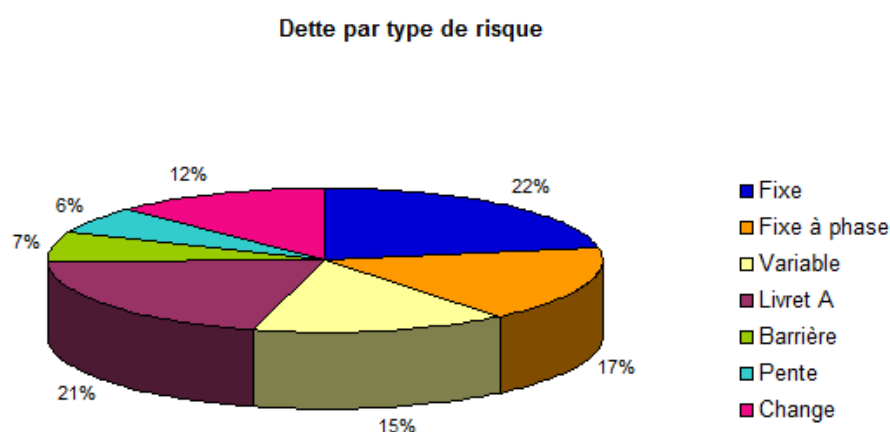
2 - Répartition et évolution par type de risque

La circulaire ministérielle du 25 juin 2010 établit en son annexe 4 une typologie permettant la classification des produits de financement en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part, en raison de l'indice et d'autre part, de la structure du produit. Le tableau des risques se présente comme suit :

1	Indices en euros	A	Taux fixe simple et taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indice inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écarts d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

La répartition de l'encours de la Ville est relativement équilibrée par type de risque, avec une prédominance de taux fixe à hauteur d'environ 22 %.

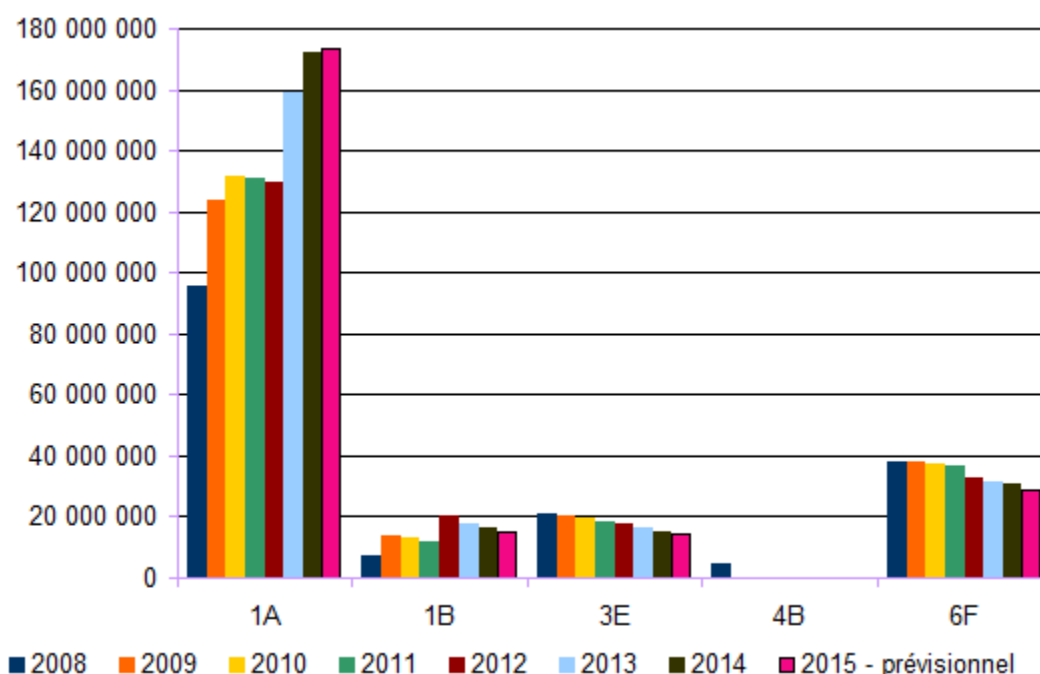
Type	Montant du capital restant dû	% de l'encours	Classement Gissler	Taux moyen
Fixe	51 762 464 €	21,84%	1A	3,65%
Fixe à phase	43 920 875 €	18,52%	1A	2,83%
Variable	34 845 794 €	14,70%	1A	0,55%
Livret A	15 100 775 €	6,21%	1A	1,83%
Barrière	12 100 000 €	5,04%	1A	3,89%
Pente	10 000 000 €	4,17%	1A	4,28%
Change	11 000 000 €	4,58%	1A	11,03%
Total	237 000 000 €	100%		3,64%



Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de l'encours de la Ville selon cette classification.

L'encours classé en 1A, présentant le moins de risque, est largement dominant et en augmentation conformément aux engagements pris par la Municipalité. C'est le résultat du choix des produits lors de la souscription d'emprunts nouveaux.

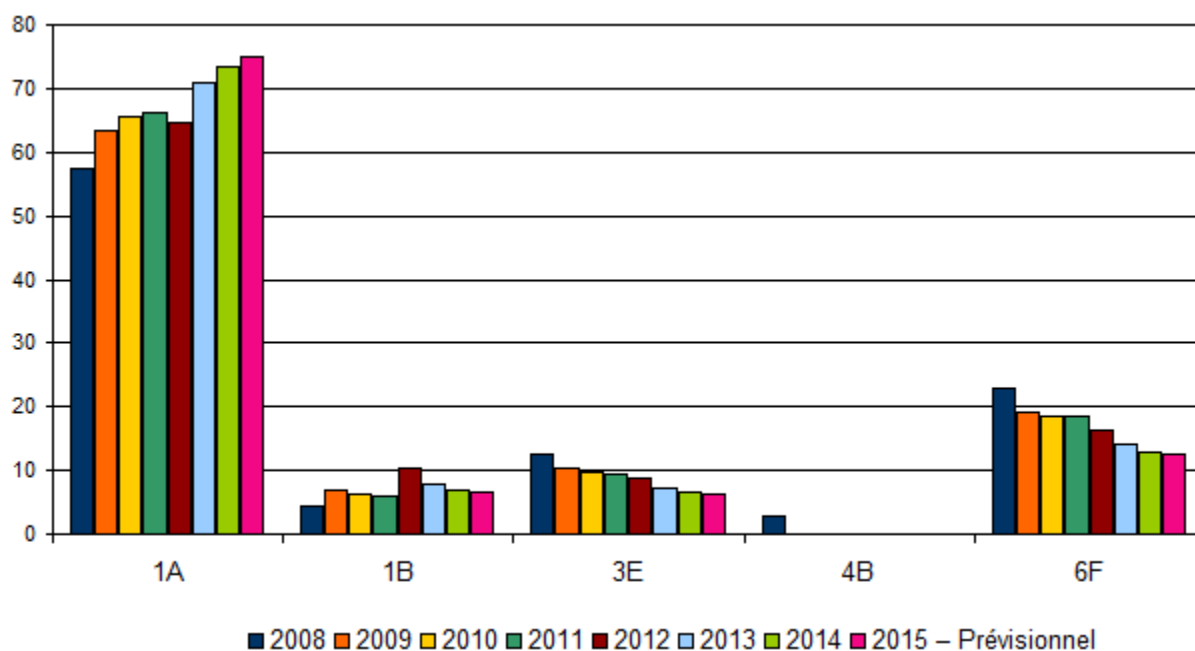
	1A	1B	3E	4B	6F	TOTAL
2008	95 740 098	7 236 793	21 145 608	4 703 027	38 186 837	167 012 363
2009	123 986 092	13 680 618	20 291 728		37 685 402	195 643 840
2010	131 326 499	12 887 860	19 396 551		37 113 693	200 724 603
2011	130 978 991	12 058 457	18 458 068		36 517 662	198 013 178
2012	129 596 745	20 581 642	17 474 171		32 689 631	200 342 189
2013	158 827 847	17 372 954	16 442 651		31 617 931	224 261 383
2014	172 112 957	16 294 574	15 361 190		30 467 297	234 236 018
2015 - prévisionnel	178 689 910	15 183 892	14 227 355		28 999 824	237 100 981



Evolution de l'encours en pourcentage selon la classification GISSLER:

	1A	1B	3E	4B	6F	TOTAL
2008	57,33	4,33	12,66	2,82	22,86	100
2009	63,38	6,99	10,37		19,26	100
2010	65,43	6,42	9,66		18,49	100
2011	66,15	6,09	9,32		18,44	100
2012	64,70	10,28	8,72		16,3	100
2013	70,82	7,75	7,33		14,10	100
2014	73,48	6,96	6,56		13,01	100
2015 - Prévisionnel	75,37	6,4	6		12,23	100

La catégorie 1A représente 75,3 % de l'encours pour un volume de 178,6 M€. Le détail des catégories 1B, 3E, et 6F vous est présenté en annexe 1.



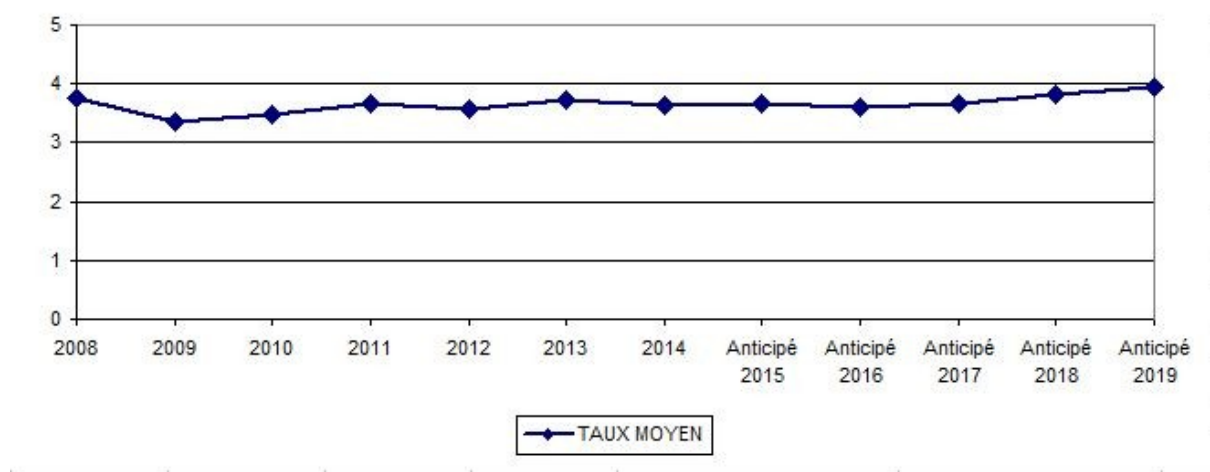
Depuis 2008 la Ville a recours pour financer ses investissements à des produits de forme classique. Les volumes souscrits correspondent aux besoins budgétaires de chaque exercice. Les nouveaux contrats sont intégrés à l'encours de la dette au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la collectivité. Le détail des volumes contractés sur la période 2008-2015 vous est indiqué ci-dessous :

PERIODE	TAUX FIXE MULTI PERIODE	LEP - LIVRET A	MULTI INDEX	EURIBOR	TOTAL EMPRUNTS
2008	4 535 000	3 500 000	3 000 000	14 476 400	25 511 400
2009	8 461 000	2 000 000	12 234 000	502 000	23 197 000
2010	11 154 000	5 060 000	5 050 330		21 264 330
2011		16 608 000		11 000 000	27 608 000
2012	14 020 000	10 980 000			25 000 000
2013					22 764 000
2014				324 000	14 915 000
Appel de financement 2015				7 189 840	14 389 840

3 - Evolution du taux moyen

Période	Taux moyen
2008	3,77
2009	3,35
2010	3,49
2011	3,67
2012	3,58
2013	3,72
2014	3,63
Anticipé 2015	3,67
Anticipé 2016	3,61
Anticipé 2017	3,68
Anticipé 2018	3,82
Anticipé 2019	3,93

Les anticipations / évolution du taux moyen se font eu égard à la constitution actuelle de notre encours comprenant en partie des emprunts structurés.



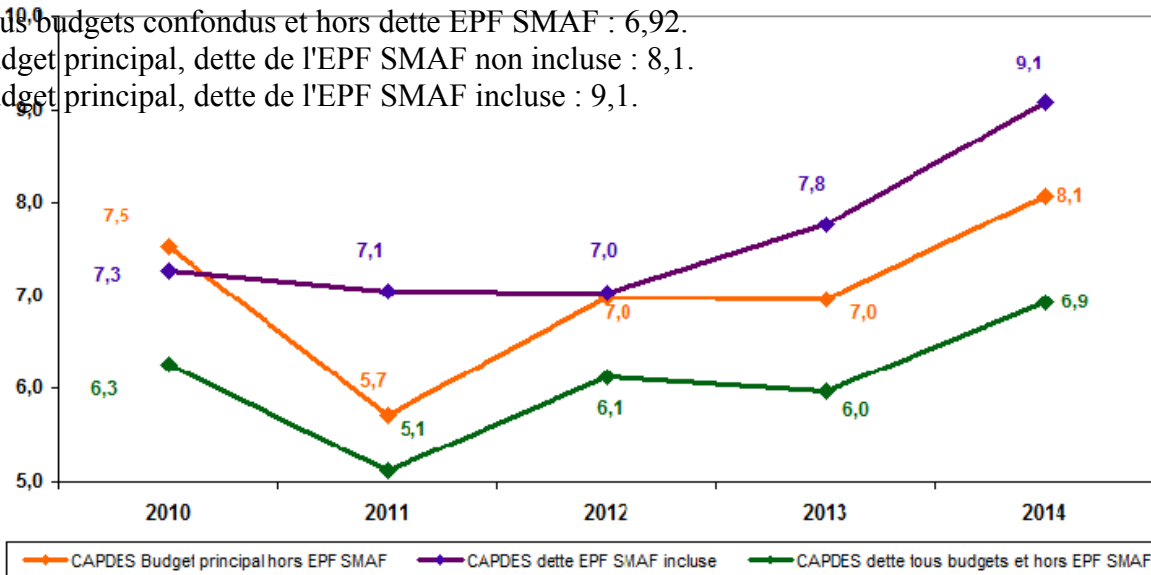
4 - Evolution de la capacité de désendettement

Après une période de stabilité (2012 et 2013), la capacité de désendettement, principal ratio de solvabilité de la collectivité, s'est dégradée depuis 2014.

Cette dégradation est plus ou moins prononcée selon le périmètre d'analyse choisi. En effet, au regard de ses modalités de calcul (*elle se mesure par le rapport suivant : Encours de dette / Épargne brute, et correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée*), deux éléments impactent fortement ce ratio : d'une part, le résultat brut, d'autre part, le volume d'encours de dette.

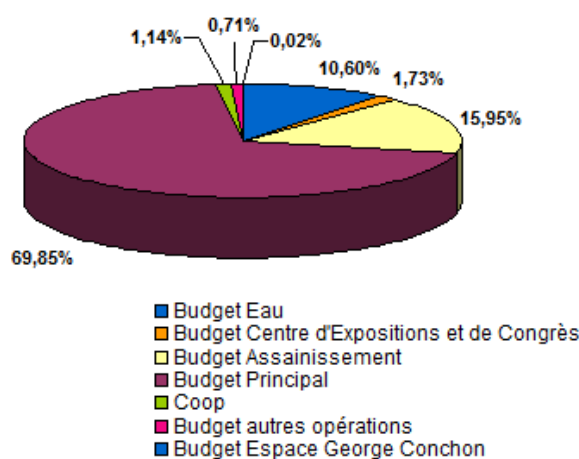
Selon le périmètre choisi, les valeurs sont de 6,92 à 9,1, avec :

- Tous budgets confondus et hors dette EPF SMAF : 6,92.
- Budget principal, dette de l'EPF SMAF non incluse : 8,1.
- Budget principal, dette de l'EPF SMAF incluse : 9,1.



5 - Répartition de l'encours par budget

Budget	Montant du CRD Prévisionnel au 31/12/2015	% de l'encours
Budget Eau	29 620 499,69 €	12,49%
Budget Centre d'Expositions et de Congrès	4 017 899,42 €	1,69%
Budget Assainissement	37 022 698,08 €	15,61%
Budget Principal	162 094 365,36 €	68,37%
Coop	2 649 124,50 €	1,12%
Budget autres opérations	1 656 892,99 €	0,70%
Budget Espace George Conchon	39 500,00 €	0,02%

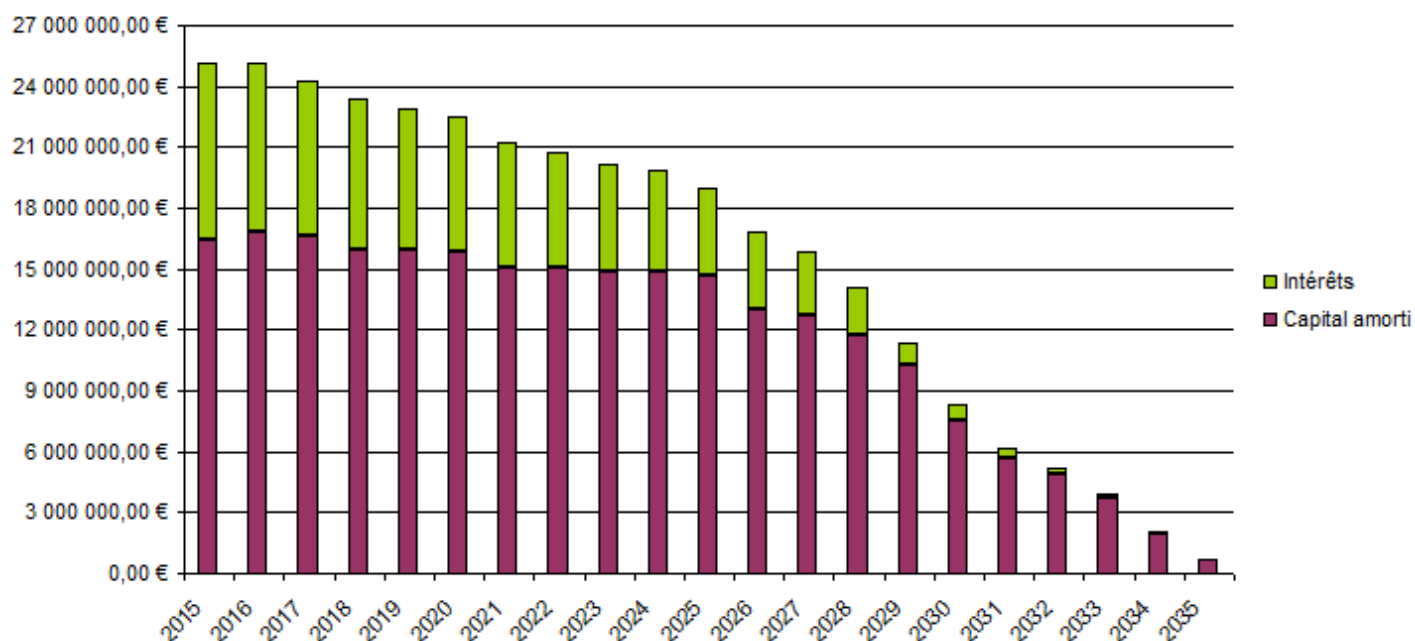


6 - Répartition de l'encours par prêteurs

La Société de Financement Local – SFIL -, reprenneur de Dexia prêteur historique des collectivités, détient de ce fait 24,14% de notre encours actuel. Néanmoins, en l'absence de contractualisation récente de nouveaux prêts, sa part tend à diminuer progressivement. En 2015, le principal détenteur de notre encours de dette est donc l'un de nos partenaires locaux, la Caisse d'Épargne avec une part de 29,06 %.

Prêteur	CRD	% de l'encours
CAISSE D'EPARGNE	68 901 759 €	29,06%
SFIL CAFFIL	57 243 389 €	24,14%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	48 837 257 €	20,60%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27 596 946 €	11,64%
SOCIETE GENERALE	11 513 877 €	4,86%
Autres prêteurs	23 007 753 €	9,70%
Ensemble des prêteurs	237 100 980 €	100,00%

7 - Profil d'extinction de la dette



B - LES NOUVEAUX FINANCEMENTS 2015

1 – Les contrats encaissés :

Le montant des encaissements d'emprunts durant l'exercice 2015 est de 20,1 M€, composés du solde du programme d'emprunts 2013 pour 9,6 M€ et de l'appel de sept contrats négociés en 2014.

Les index sont les suivants : Taux fixe multi périodes et Euribor 3 mois avec option de passage à taux fixe.

2 - Les contrats à souscrire au titre de l'appel d'offre 2015

La Ville a lancé une consultation auprès des banques afin d'assurer le financement de ses investissements pour 2015 pour une enveloppe maximale de 14,4 millions d'euros. La totalité du programme a été obtenue sans difficulté, dix établissements bancaires ayant formulé une offre. La détention constatée antérieurement se poursuit sur 2015 : les marges proposées oscillent entre 0,76 % et 1,12 % pour 2015, contre 0,90 % et 1,30 % en 2014.

L'enveloppe de financement en cours de validation auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignations (CDC) est de 4,2 M€ sur des prêts de type PRU (Livret A + 0,60 %).

Le solde est à répartir pour 10,2 M€ auprès des autres partenaires bancaires sur des contrats de type 1A.

II – LES ORIENTATIONS POUR 2016

1 – La désensibilisation de l'encours structuré.

La voie contentieuse.

La désensibilisation de la part de l'encours structuré classée 3E et 6F de la Ville de Clermont Ferrand peut se faire par deux voies, exclusives l'une de l'autre : d'une part par la voie contentieuse, d'autre part par la voie transactionnelle. L'objectif serait alors d'exclure le risque pesant actuellement dans la gestion de notre encours de dette.

Pour mémoire, la composition de l'encours structuré de la Ville de Clermont-Ferrand est la suivante :

- Deux contrats dits de pente, indexés sur des écarts de taux long (index CMS 30 ans) et court (index CMS 1 an ou index CMS 2 ans) d'un encours total de 14 227 355 euros au 31.12.2015.

Depuis leur contractualisation, la barrière ne s'est pas activée. Les taux appliqués pour les dernières échéances étaient respectivement de 4,43 % (CMS 1 an) et de 3,92 % (CMS 2 ans).

- Deux contrats dits de parité, indexés sur l'évolution des parités : les taux de change euro / franc CHF d'une part, et yen / dollar d'autre part.. Fin 2015, les deux contrats représentent un encours total de 28 999 823,83 euros se décomposant de la manière suivante :

- Contrat basé sur une parité euro / franc CHF : 12 099 809,23 euros – barrière actuellement désactivée – taux réglé pour la dernière échéance de décembre 2015 : 21,86%.

- Contrat basé sur une parité yen / dollar : 16 900 014,60 euros – barrière non activée - taux payé pour la dernière échéance d'octobre 2015 : 3,15 %.

La collectivité a maintenu ouvert tout au long de l'exercice 2015 l'examen concomitant des deux issues. Aucune décision définitive n'a donc été adoptée à ce jour. Par conséquent, le contentieux engagé jusqu'alors avec la Société de Financement Local (SFIL ex DEXIA) pour les quatre contrats concernés suit son cours.

La voie transactionnelle.

Créé par la loi de finances initiale 2014 (article 92), le fonds de soutien à la désensibilisation des emprunts structurés est devenu opérationnel suite à l'adoption de nombreuses dispositions réglementaires. Par application du décret du 29 avril 2014, l'arrêté du 4 novembre 2014 a fixé les conditions de calcul et d'attribution de l'aide. Or suite à l'envolée de la parité euro franc CHF au début de l'année 2015, le dispositif prévu par les dispositions législatives et réglementaires énoncées ci-dessus est devenu inopérant en raison des montants très élevés des pénalités à régler par les collectivités en vue de la sortie de leur emprunt structuré indexé sur une parité euro / franc CHF. Par conséquent, des ajustements ont été rendus nécessaires par l'adoption des textes suivants :

- L'Article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République rehaussant le taux d'aide du fonds.

- Les dispositions réglementaires contenues à la fois dans le décret du 4 juin 2015 et de l'arrêté du 22 juillet 2015 adoptant le barème d'attribution aux soubresauts des marchés financiers du début d'année 2015.

A titre conservatoire, la Ville de Clermont-Ferrand a déposé un dossier de demande d'aide auprès du fonds de soutien pour les quatre contrats constitutifs de son encours structuré.

L'opportunité de la voie transactionnelle est encore actuellement en examen. Par délibération du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conduire les négociations avec la SFIL, dans le cadre défini, afin de trouver un accord et d'aboutir à la conclusion d'un protocole transactionnel conditionnant le réaménagement de tout ou partie des contrats de prêt litigieux. Le projet de protocole sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Les deux conditions sous-jacentes à la transaction sont :

1. L'abandon des contentieux en cours.
2. Le règlement d'une indemnité actuarielle qui pourrait se financer comme suit :
 - Un autofinancement grâce à une reprise sur provisions constituées par la Ville afin de faire face à l'éventualité d'échéances dégradées. Le solde disponible sur ce compte est de 3,8 millions d'euros.
 - La contractualisation d'un nouveau prêt.
 - Une majoration des intérêts financiers sur les prêts mis en place.

2. La stratégie d'endettement.

– Une diversification de l'offre bancaire.

Dans l'objectif de diversifier les sources de financements, l'Agence France Locale (AFL) est aujourd'hui une alternative intéressante aux financements bancaires classiques car elle permet à la Ville de Clermont-Ferrand de se financer sur les marchés obligataires sans notation, procédure longue et complexe.

La Ville de Clermont-Ferrand a donc adhéré à l'AFL le 21 février 2014 et a participé au capital de cette société territoriale à hauteur de 1 403 900 euros. Par délibération du 26 juin 2015, la Ville de Clermont Ferrand a octroyé une garantie autonome à première demande ayant pour objet de garantir certains engagements de l'AFL à hauteur de l'encours de dette de la Ville de Clermont Ferrand auprès de cette société territoriale.

Par conséquent, l'ensemble des conditions sous-jacentes à l'octroi d'un prêt étant respectées, l'Agence France Locale a pu participer à notre appel d'offres 2015 et a notamment avancé des marges intéressantes, quelles que soient les caractéristiques des taux proposés.

– Le maintien de l'équilibre dans la composition de notre encours.

Dans un environnement budgétaire plus contraint et dans un souci permanent de maîtrise budgétaire, l'effort de modération de l'endettement global sera maintenu. Le volume d'encours total de la Ville n'augmentera que de 1,24 % entre les exercices 2014 et 2015. Cependant, dans l'hypothèse d'une désensibilisation de notre encours structuré par voie transactionnelle, la hausse de notre encours sera inévitable en vue du financement d'une partie des pénalités de sortie. Néanmoins, cette augmentation serait contrebalancée d'une part par l'aide versée annuellement par le fonds dans lequel la Ville s'inscrirait, et d'autre part par une forte diminution des intérêts financiers induite par l'arrêt du règlement des échéances dégradées.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette information

ANNEXE 1 – Détail de l'encours

• Détail de la classification 1B :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Index structuré			Risque de taux	CBC
							Année début	Année fin	Expression		
000029 consolidation	convention du 18/05/2011	CACIB	4 178 600,00 €	17,00	31/03/2016	3,79%	2012	2032	Taux fixe 3,79% à barrière 6% sur Eurbor 03 M(Postfixé) (Marge de 0,4%)	Barrière	1B
001208		CA	216 198,28 €	0,76	04/01/2016	5,01%	2001	2016	Taux fixe 5,01% à barrière 6,5% sur TAG 03 M	Barrière	1B
001223	14197	SG	1 425 295,79 €	6,39	21/01/2016	4,64%	2011	2022	Taux fixe 4,64% à barrière 6% sur Eurbor 01 M (Marge de 0,5%)	Barrière	1B
001400	MIN235435EUR	SFIL CAFFIL	5 560 047,89 €	13,08	01/02/2016	3,54%	2009	2029	Taux fixe 3,54% à barrière 5,5% sur Eurbor 12 M(Postfixé)	Barrière	1B
1339	Convention du 18/05/2011	CACIB	3 803 750,00 €	17,00	30/03/2016	3,79%	2012	2032	Taux fixe 3,79% à barrière 6% sur Eurbor 03 M(Postfixé) (Marge de 0,4%)	Barrière	1B

• Détail de la classification 3E :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Index structuré			Risque de taux	CBC
							Année début	Année fin	Expression		
001280	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	256 923,64 €	4,75	01/10/2016	3,92%	2008	2020	Taux fixe 3,92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0,3% sinon (7,98% - 5 x spread)	Pente	3E
001281	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	2 974 160,51 €	4,75	01/10/2016	3,92%	2008	2020	Taux fixe 3,92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0,3% sinon (7,98% - 5 x spread)	Pente	3E
001282	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	2 762 280,62 €	11,75	01/10/2016	3,92%	2008	2027	Taux fixe 3,92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0,3% sinon (7,98% - 5 x spread)	Pente	3E
001284	MPH261310	SFIL CAFFIL	8 233 989,89 €	13,58	01/08/2016	4,43%	2010	2029	Taux fixe 4,43% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 01A (Postfixé) >= 0% sinon (7,68% - 5 x spread)	Pente	3E

• Détail de la classification 6F :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Index structuré			Risque de taux	CBC
							Année début	Année fin	Expression		
001328 ex 1314	MPH275978EUR	SFIL CAFFIL	12 099 809,24 €	14,92	01/12/2016	21,67%	2012	2028	Taux fixe 3,38% à barrière 1,44 sur EUR-CHF (4,98%/0,5/1,44)	Change	6F
001329	MPH276198EUR	SFIL CAFFIL	16 900 014,60 €	12,75	01/10/2016	3,15%	2012	2028	Taux fixe 3,15% à barrière 85 sur USD-JPY (3,15%/0,3/85)	Change	6F

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 janvier 2016,
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,

Françoise NOUHEN